

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Confirmation d'un cas unique de fièvre jaune en Guyane Aucun cas signalé en Martinique

Lundi 21 aout, l'Institut Pasteur de Guyane a confirmé une infection par le virus de la fièvre jaune sur le territoire guyanais pour la première fois depuis 1998. L'ARS de Guyane et ses partenaires locaux ont mis en place toutes les mesures de gestion et d'information nécessaires pour prévenir l'apparition de nouveaux cas.

L'ARS Martinique a pris note de cette information et rappelle qu'à l'heure actuelle il n'y a aucun cas de fièvre jaune signalé en Martinique.

Dès le signalement du 1^{er} cas confirmé en Guyane le lundi 21 aout 2017, l'ARS de Martinique et la Cellule d'Intervention en Région de SPF (Cire Antilles) ont alerté les professionnels de santé sur le risque lié à une éventuelle importation de cas de fièvre jaune depuis la Guyane.

Actuellement, le dispositif de surveillance de la maladie prévoit que tout cas suspect de fièvre jaune doit être notifié au point focal régional de l'ARS Martinique.

Dans ce contexte particulier, la situation épidémiologique est suivie avec la plus grande attention afin d'adapter les mesures de surveillance, de gestion et de prévention nécessaires en cas d'évolution défavorable de la situation.

L'ARS Martinique rappelle que la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour tous les voyageurs se rendant en Guyane et dans les autres pays endémiques.

Contact PRESSE :

➔ Dimitri ZECLER – 06 96 29.22.61